CONDITIONS D'UTILISATION et de RESERVATION DE LA MAISON DU GARDIEN DE PHARE DE L'ÎLE LOUËT 2026

Période de location

Il est possible de louer la maison du gardien de phare de l'île Louët du 1er août au 30 octobre 2026.
La durée maximale de location est de 2 jours et 2 nuits. Aucune dérogation ne sera admise.

Embarcation

Pour vous rendre sur l'île, **si vous embarquez et débarquez sous votre propre responsabilité**. Vous devez disposer de votre propre matériel de navigation. Il doit répondre aux conditions imposées pour naviguer au-delà des 300 m. L'accès à l'île à bord d'engins de plage est interdit. La règlementation concernant la navigation de nuit doit être strictement respectée.

Si vous ne disposez pas d'embarcation, l'école de voile « Carantec Nautisme » peut assurer un transfert moyennant le règlement d'une prestation d'un montant forfaitaire de 137€ l'aller-retour. Cette demande doit être réalisée au minimum dans un délai de 3 semaines précédant votre séjour.

Contact : plage du Kelenn, 29660 Carantec – 02 98 67 01 12 – contact@carantec-nautisme.com

Pour plus d'informations sur les possibilités de transfert, contacter l'Office de Tourisme au 02 98 67 00 43.

La maison et ses annexes

La capacité d'accueil est de **10 personnes**. Pour des raisons de sécurité, il est obligatoire de respecter cette capacité d'accueil. Le nombre de personnes présentes est sous l'entière responsabilité du locataire signataire du contrat. Seules la maison et la terrasse sont privatives. Le reste de l'île reste accessible à tous.
La maison du gardien se compose de 5 pièces (3 au rez-de-chaussée, 2 au premier étage) :

- une cuisine équipée avec tables, bancs et banquettes
- une chambre avec 2 lits gigognes de 90 x 190 cm (4 couchages)
- 3 chambres avec 2 lits de 90 x 190 cm (6 couchages)

Les toilettes sont dans l'ancienne soue à cochon, à l'extérieur de la maison.
La salle de bain (douche et lavabo) se trouve dans la remise du pêcheur (eau froide), à l'extérieur de la maison.

La maison ne peut être louée à des mineurs. Si des mineurs sont présents, ils sont obligatoirement placés sous la surveillance de l'adulte qui a fait la réservation et qui s'engage à être présent pendant toute la durée du séjour.
L'île présente des dangers pour les enfants. S'ils vous accompagnent, ils sont sous votre responsabilité.

Eau

L'eau doit être utilisée avec modération, en raison du système de traitement des eaux usées. **La maison est équipée d'un petit chauffe-eau.**

Téléphone

La maison ne dispose pas de ligne téléphonique. **Vous devez apporter un téléphone portable** : il vous permettra d'appeler les secours en cas d'urgence.

Électricité

Depuis le début de l'année 2019 la maison est alimentée en électricité. Les pièces de vie sont équipées de radiateurs électriques.

Poêle à bois

La maison est équipée d'un poêle à bois, dont une notice de fonctionnement sera disponible sur place. Le bois de chauffage n'est pas fourni et les cendres doivent être vidées avant votre départ.
Il est recommandé d'utiliser des essences de bois feuillus telles que le chêne, le châtaignier, le hêtre ou le peuplier. En revanche, l'usage de résineux comme le pin ou le cyprès est à éviter.

Feux

Les feux et feux d'artifices sont interdits sur l'île. Pour les barbecues, vous devez respecter strictement l'emplacement réservé à cet effet. Le charbon de bois n'est pas fourni. Un extincteur est à disposition dans la chambre de gauche au rez-de-chaussée.

Animaux

Les animaux domestiques sont interdits.

Baignade

Attention danger : le courant marin peut être fort aux abords de l'île.

Assurances

En cas de dommages, votre responsabilité peut être engagée. **Vérifiez les clauses de garantie de votre contrat responsabilité civile ou/et habitation.**

Inventaire et état des lieux

L'inventaire du matériel est disponible dans le gîte, et téléchargeable au préalable ici. La maison est mise à votre disposition dans l'état où l'occupant précédent l'a laissée.

Lors de votre arrivée dans la maison, veillez à vérifier :

- **l'état de propreté de la maison, des toilettes, des sanitaires**
- **le bon fonctionnement des sanitaires, éviers et toilettes**
- **l'inventaire : vaisselle et mobilier**

Si vous constatez la moindre anomalie, vous devez en informer par téléphone **la mairie au 02 98 67 00 30**. En cas de fermeture, vous pouvez appeler le numéro suivant : **06 34 17 42 92** (pas de sms). Si rien n'est signalé dans les 3 heures qui suivent la remise des clés, nous considérerons que la maison vous a été louée en parfait état et les cautions (pour l'état de la maison et le ménage) seront rendues aux locataires qui vous ont précédés. Il en sera de même lorsque vous rendrez les clés.

Lors de votre départ pensez à fermer les volets

Entretien et hygiène

Avec les clés, nous vous remettons un "kit" avec des produits d'entretien, du papier toilette et des alèses matelas et oreillers à usage unique qu'il est obligatoire d'utiliser. Il comprend également des sacs poubelles. À votre retour, les sacs ordures ménagères, tri sélectif et verre sont à déposer dans les conteneurs enterrés au Kelenn.

Tous ces produits sont adaptés au site, ils ont été choisis pour être compatibles avec l'environnement de l'île et son mode d'assainissement. Tous les autres produits d'entretien sont interdits. De fait, compte tenu du site que vous occupez, pensez à vous munir de savons et de shampoings respectueux de l'environnement.

Prévoir des draps housse, taies d'oreillers et sacs de couchage ou couettes.

Remise des clés

Les clés sont à retirer par le titulaire du contrat de location **en personne**, à l'Office de Tourisme, le jour de l'entrée dans les lieux.

Du 1er octobre au 31 mars du mardi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30

D'avril à juin et en septembre, du lundi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30, les jours fériés de 10h à 13h

Juillet/août du lundi au samedi de 10h à 18h, les dimanches et jours fériés 10h à 13h

- Si vous arrivez **en dehors des heures d'ouverture**, vous devez vous assurer auprès de l'Office de Tourisme des conditions de remise des clés. Aucun remboursement ne pourra être réclamé, si arrivant en dehors des heures d'ouverture de l'Office de Tourisme, vous n'avez pas pris la précaution de prévenir pour convenir du lieu et de l'heure de remise des clés.
- Les clés sont à rendre à l'Office de Tourisme. En cas de fermeture, les consignes vous seront données à la remise des clés.

Tarifs 2026

Les tarifs sont fixés indépendamment du nombre de locataires.
Les formules A, B, C comprennent la location de la maison du gardien (capacité de 10 personnes).

Formule	Durée	Remise de clés	Clés à rendre	Tarifs 2026
A	1 nuit – 1 journée	17h	17h le lendemain	**450 €**
B	1 journée -1 nuit	12h	12h le lendemain	**450 €**
C	2 journées – 2 nuits	12h	12h le surlendemain	**744 €**

Montant de la caution : 125€ pour le ménage et 655€ l'état du gîte.

Conditions de réservation

Au vu du grand succès que remporte l'île Louët, une **seule demande de réservation par an et par groupe est acceptée**. Seules sont prises en considération les réservations des particuliers. La maison du gardien de phare ne peut en aucun cas être associée à un produit commercialisé par un tiers.

Réservation

Les réservations pour 2026 seront disponibles le vendredi 10 juillet 2026 à 10h, et seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée qui est l'ordre de priorité.

Les réservations se font uniquement sur Internet. Aucune réservation ou demande d'option n'est traitée au guichet, au téléphone ou par email auprès de l'Office de Tourisme.

Les dates et les formules de séjour dépendent d'un planning prédéfini. Vous devez adapter votre demande de séjour en fonction de celui-ci. Aucune dérogation ne sera admise.

Procédure de réservation, contrat

Le contrat est à nous retourner signé à l'Office de Tourisme de Carantec par courrier ou par mail (bonne qualité exigée), ainsi que les **conditions de réservation paraphées (pages 4 à 9 du contrat) dans un délai de 7 jours** à compter de la réservation. Le client n'ayant pas retourné son **contrat signé** et les **conditions de réservation paraphées** dans le délai imparti, est considéré comme ayant annulé son séjour. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la location.

Règlement

Le règlement de l'acompte (50% du montant total du séjour) est demandé **par virement bancaire uniquement** dans un délai de 7 jours maximum à compter de la réservation (bien préciser votre nom et la date du séjour lors de l'opération). Le client n'ayant pas versé le montant de l'acompte dans le délai imparti, est considéré comme ayant annulé son séjour. Dès lors, la prestation sera de nouveau proposée à la vente.

Le règlement du solde de la location se fera 8 semaines avant votre arrivée **par virement bancaire uniquement** (bien préciser votre nom et la date du séjour lors de l'opération). Le client n'ayant pas versé le montant du solde à la date convenue, est considéré comme ayant annulé son séjour. Aucun remboursement de l'acompte ne sera effectué, sauf cas stipulé dans le paraphe annulation.

En cas de réservation d'un séjour 8 semaines ou moins avant la date arrivée, le montant total du séjour sera demandé par virement bancaire, dans un délai de 7 jours maximum.

Taxe de séjour

La maison du gardien de phare est assujettie à la taxe de séjour. Le tarif applicable par personne et par nuitée est de 0,80 €. Elle vous sera demandée au moment de la remise des clés (par chèque uniquement, à l'ordre du Trésor Public). Les mineurs sont exonérés.

Caution

Deux chèques de caution (non encaissés) vous seront demandés le jour de la remise des clés : 125,00€ pour le ménage et 655,00€ l'état du gîte. Ils vous seront retournés dans un délai d'un mois après votre départ si aucun dégât n'est constaté.

En cas de dégâts constatés, les coûts de remise en état des lieux, les frais de remplacement des équipements mis à votre disposition et/ou les frais de ménage vous seront facturés. Le chèque de caution sera retourné après règlement.

Pièce d'identité

Une **pièce d'identité (au nom du locataire) sera à présenter obligatoirement** lors de la remise des clés à l'Office de tourisme.

Annulation

Toute annulation de la part du demandeur devra être adressée à l'office de tourisme par **lettre recommandée avec accusé de réception**. En cas d'annulation, le montant du séjour ne sera pas remboursé.

Exceptions

Le montant partiel ou total du séjour déjà payé est remboursé :

1/ en cas de force majeure (décès, maladie longue durée, hospitalisation, accident), sous réserve d'un justificatif.
2/ dès lors que le locataire qui se rend avec son propre bateau juge que l'état de la mer ne permet pas de s'y rendre en toute sécurité, ou que le prestataire nautique, pour ces mêmes raisons, n'assure pas le transport.

Si en raison de l'état de la mer, vous vous voyez dans l'obligation d'annuler votre réservation, vous devez en informer l'Office de Tourisme au 02 98 67 00 43 ou Carantec Nautisme au 02 98 67 01 12 dès votre décision prise.

En cas d'absence vous devez laisser un message sur le répondeur de Carantec Nautisme. Ce message fera foi. Si vous n'avez pas prévenu, aucun remboursement ne pourra être effectué.

Désistement de séjour

Un locataire possédant déjà un contrat de réservation signé et paraphé pour l'année en cours n'est pas autorisé à annuler son séjour au profit d'un autre séjour ou d'un désistement de séjour.

Newsletter

Pour être tenu informé de l'actualité de la maison du gardien de phare de l'île Louët (réservations, désistements, offres, etc.) inscrivez-vous à la newsletter des gîtes insolites.

Protection des données personnelles

Vous disposez de droits sur vos données (limitation, accès, rectification, effacement) que vous pouvez exercer auprès du service concerné ou du délégué à la protection des données de l'établissement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au service concerné : gitesinsolites@tourisme-morlaix.bzh.

Office de Tourisme de Carantec
4 rue Pasteur - BP 62 - 29660 Carantec
Tél : 02 98 67 00 43 – Site : www.baiedemorlaix.bzh – Email : gitesinsolites@tourisme-morlaix.bzh

Mairie de Carantec
Place du Général de Gaulle - 29660 Carantec
Tél : 02 98 67 00 30 – site : www.ville-carantec.com – Email : accueil@ville-carantec.com